



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Modification du Plan Local d'Urbanisme de la MEL (PLU3)

Une procédure de modification du PLU de la MEL (PLU3) a été prescrite par le Conseil Métropolitain par délibération n° 24 C 0166 du 28 juin 2024.

Aussi, et conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, le public est informé qu'une concertation préalable se déroulera à partir du 21 novembre 2024.

Le projet de modification du PLU3 sera disponible, en version papier, au siège de la MEL, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur le site internet suivant: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-3-1/>.

Le public sera amené à déposer ses contributions dans un registre papier disponible au siège de la MEL, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il sera également possible de contribuer sur le site internet suivant: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-3-1/> ou en utilisant l'adresse mail: concertation-plu-3-1@mail.registre-numerique.fr.

L'ensemble des modalités de concertation est consultable sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-3-1> ou en flashant le QR code ci-après.

